

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **22 (1930)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

22<sup>me</sup> année

MAI 1930

N° 5

## Le mouvement des Centres d'éducation ouvrière en Suisse romande.

Par E.-P. Graber.

Il est toujours nécessaire, pour situer exactement le sens et la forme de ce mouvement, d'en rappeler l'origine active, d'en signaler la source.

L'Union syndicale suisse comme le parti socialiste, depuis très longtemps, mais à l'état synodique et sans liaison, avaient eu des velléités de travailler à l'éducation de la classe ouvrière. Le Grütli dans ce sens avait eu pour son temps une heureuse activité concentrée essentiellement sur les bibliothèques, quelques éditions et les sociétés récréatives et de sport.

Au cours des années dernières, on dut se convaincre que pour ne pas gaspiller des forces et pour suivre un travail plus méthodique il était indispensable de conjuguer les efforts des deux organisations et de généraliser l'effort dans tout le pays.

La semaine de quarante-huit heures, assumant des loisirs à l'ouvrier, devait faciliter cette tâche.

Ces deux organisations s'entendirent donc, constituèrent une seule et même commission, la *Centrale suisse d'Education ouvrière*, formée de représentants de l'Union syndicale et du Parti socialiste suisse.

Les deux organisations subventionnent la Centrale, parmi les frais de secrétariat, d'organisation, de propagande, d'achat de matériel, les frais des cours de vacances, etc. Mais il est clair que la Centrale *ne peut entrer dans la voie de verser des subsides aux sections qui se constituent*. Ce serait là un gouffre sans fond dans lequel on engloutirait l'avoir des deux organisations mères.

Les secrétaires ont pour mission de provoquer la constitution de Centres dans tout le pays. Les Centres doivent autant que faire se peut être formés par des représentants à la fois des syndicats et du parti. On ne saurait refuser à l'un ou à l'autre